



# Le conseil en financement et en accession



## Un accompagnement personnalisé pour votre projet d'acquisition

### QUI ?



- Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus
- Salarié d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus

### QUELS PROJETS ?



L'acquisition d'un bien immobilier



- **Votre projet peut porter sur tout type d'acquisition** : la construction ou l'acquisition d'un logement neuf ou d'un logement ancien y compris l'accession sociale (vente HLM, PSLA\*, BRS\*).
- Votre projet peut également porter sur un **investissement locatif** et, le cas échéant, un **rachat de soufte**, de crédits ou une renégociation de prêts.

### QUELS SERVICES ?



Un conseiller vous guide dans la construction de votre projet :

- **Diagnostic** de votre situation et de votre projet d'achat qu'il soit défini ou encore en réflexion
- **Analyse de votre projet** après étude de votre profil acquéreur et de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- **Étude de la faisabilité de votre projet** avec recherche de solutions adaptées, information sur les aides financières mobilisables et élaboration d'un plan de financement.

### COMMENT ?



Rendez-vous sur [actionlogement.fr/demande-cfi](https://actionlogement.fr/demande-cfi)

1



2 Complétez le formulaire de contact



3

Échangez avec un conseiller sous 72 h



- Un service gratuit et personnalisé
- Des conseillers spécialisés répartis sur tout le territoire
- Un gage de transparence et d'objectivité sur les aides et services proposés

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\* Le PSLA (Prêt social location-accession) et le BRS (Bail Réel Solidaire) sont des dispositifs d'accession sociale à la propriété.

FIG - CFI - Juin 2022 - Action Logement Services - SAS au capital de 20 000 000,000 euros - Siège social : 19, 21 rue de la République - Paris - 75011 18 75 RCS Paris Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 7055372 - Société au financement agréée et contrôlée par l'ACPR. Ce document ne vaut pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : [groupe.actionlogement.fr](http://groupe.actionlogement.fr)

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

## CONTACTS PRESSE

### ACTION LOGEMENT

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr)

[Franck Thieboux : 06 73 76 74 98](mailto:franckthieboux@ft-consulting.net) / [franckthieboux@ft-consulting.net](mailto:franckthieboux@ft-consulting.net)